

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.132

L'An Deux Mille, le 29 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

20 DECEMBRE 2000

20 DECEMBRE 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. CARRIE, Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, SIMONNET, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par M. GERMA
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DONZIER représenté par M. BUJARD

ABSENTS-EXCUSES : MM. GAVEN, ANGIBAUD, Melle ISENDICK, M. MALBOIS, M. POTENNEC.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 28

M. COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Fourniture de carburants par cartes accréditatives et péage auto-routier

VOTE : UNANIMITE

La fourniture du carburant pour les différents véhicules de la Ville est effectuée au moyen d'une carte accréditive par véhicule permettant l'enlèvement en station appartenant au réseau TOTAL GR, titulaire du marché actuel qui arrive à échéance le 31 Décembre 2000 et permettant, en outre, le paiement des péages auto-routiers.

Un dossier de consultation d'entreprises a été élaboré prévoyant la signature d'un marché à bons de commandes pour une durée de trois ans comportant un montant minimum de 340.000 Euros HT (soit 2 230 253,80 F. HT), et maximum de 520.000 Euros HT (soit 3 410 976,40 F. HT).

La Commission d'Appel d'Offres, dans ces réunions des 7 et 15 Décembre 2000, a décidé d'attribuer le marché à la Société TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION, Direction Régionale Ouest.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oûi l'exposé du rapporteur,
- Vu le projet de marché,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises menée en vue de la fourniture de carburant par carte accréditive établie en application du Code des Marchés Publics sous la forme dite "à bons de commandes" pour une durée de trois années (articles 273, 295 à 298 et 378 du Code des Marchés Publics),

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer le marché à intervenir avec l'entreprise retenue par la Commission d'ouverture des Plis.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 janvier 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS